

# Appel à projet du Prix de thèse SFN – Synadiet 2026



**Société Française**  
de Nutrition



Syndicat National des Compléments Alimentaires

La Société Française de Nutrition (SFN) et Synadiet (Syndicat national des compléments alimentaires), s'associent pour récompenser un travail de thèse fondamental, clinique, appliqué ou technologique, dans le domaine des **compléments alimentaires** (*annexe 1*) en décernant un Prix de thèse d'un montant de 5 000 € (dont 1000€ pour le lauréat et 4000€ pour le laboratoire de recherche).

Le but de ce prix de thèse est d'encourager et récompenser la prise en compte des problématiques relatives aux compléments alimentaires dans des travaux de recherche (académiques ou industriels).

## Conditions

Ce prix est réservé aux étudiants en cours de thèse ou dont la thèse a été soutenue depuis moins d'un an à la date de candidature au Prix. La thématique de la thèse devra porter au moins en partie sur :

- La démonstration d'efficacité nutritionnelle ou physiologique des compléments alimentaires in toto ou des ingrédients/actifs entrant dans leur composition ;
- L'innovation galénique et son intérêt ;
- La biodisponibilité, la sécurité, la synergie de certains ingrédients ou l'intérêt d'une composition naturelle versus synthétique ;
- La caractérisation de marqueurs d'efficacité en population saine ;
- Les mécanismes d'action des ingrédients/actifs des compléments alimentaires (ex : modulation du microbiote, voies physiologiques...);
- La qualité, la sécurité, la méthodologie d'évaluation, l'usage réel des compléments alimentaires, ainsi que leur intégration dans des stratégies globales de santé et de prévention.

Le ou la lauréat(e) s'engage à participer aux Journées Françaises de Nutrition (JFN) 2026, qui se tiendront à **Lille du 4 au 6 novembre 2026**, et à se prêter, à cette occasion, à une interview écrite et filmée. Par ailleurs, un webinaire organisé par Synadiet sera consacré à la présentation de l'appel à projets 2027, au cours duquel le ou la lauréat(e) présentera les principaux résultats de ses travaux.

Pour voir l'interview de la lauréate de l'an dernier :



Le lauréat s'engage à remercier la SFN et Synadiet de cette récompense dans toute manifestation et dans toute publication ultérieure où sera rapporté le travail primé.

Le versement du prix aura lieu au début de l'année civile suivant l'attribution du prix, au laboratoire d'accueil du bénéficiaire du prix de thèse. Le/la bénéficiaire du prix de thèse fournira toutes les informations utiles au versement de la somme dans un délai maximum d'un an à compter de la date de notification de son attribution. Si, passé ce délai, le versement n'a pu être effectué pour des motifs indépendants de Synadiet, celui-ci sera automatiquement considéré comme caduque.

Les dossiers seront évalués selon d'une grille d'évaluation portant sur les critères suivants :

- L'**intérêt** du projet ou du travail effectué pour les compléments alimentaires (impact d'utilisation en prévention santé, avancées dans les mécanismes d'action d'effets nutritionnels ou physiologiques des ingrédients isolés ou en mélange, études d'efficacité adaptées, pertinence scientifique et adéquation au champ des compléments alimentaires) ;
- L'**originalité** (aspect innovant et/ou exploratoire du projet de recherche) ;
- La **qualité** du projet (adéquation avec la définition donnée des compléments alimentaires (annexe 1), clarté, protocole expérimental, méthodes statistiques, résultats attendus ou obtenus, faisabilité) ;
- Le **profil** du candidat (cursus, nombre et qualité des publications, récompenses et distinctions reçues).

Synadiet met à disposition des candidats un point de contact permettant, en amont du dépôt des candidatures, d'échanger sur l'éligibilité et la contextualisation des projets au regard des critères du présent appel à projets (mail à [nouscontacter@synadiet.org](mailto:nouscontacter@synadiet.org)).

Synadiet se réserve le droit exclusif d'évaluer et de déterminer l'éligibilité des projets au regard des critères réglementaires et sectoriels relatifs aux compléments alimentaires, ainsi que des dispositions du présent appel à projets.

Les dossiers éligibles seront évalués conjointement par la SFN et Synadiet.

Le dossier de candidature devra comporter les éléments suivants en français regroupés dans un seul fichier PDF intitulé : « **NOM\_Prix\_de\_Thèse\_SFNxSYNADIET\_2026** » :

- un CV (1 page maximum),
- une lettre de motivation (1 page maximum),
- un abstract du projet de thèse (250 mots maximum) en français et en anglais
- une description du projet de thèse (3 pages maximum, times 12pt, interligne 1,15, références incluses) contenant : le titre, le contexte actuel du projet, la problématique et les objectifs du travail, la méthodologie, les résultats principaux obtenus ou attendus (accompagnés ou non d'une seule figure contenant 4 panels au maximum), une conclusion et les références.
- un paragraphe présentant l'application industrielle potentielle de la thèse à l'avenir (dans 5 ou 10 ans) (200 mots maximum),
- la valorisation des travaux de thèse du candidat (publications du candidat sans les PDF des articles, communications, prix de thèse)
- le formulaire de candidature dûment rempli.

**Tout élément manquant au dossier sera un motif d'exclusion de la candidature.**

Les dossiers de candidature sont à envoyer à [sf.nutrition.org@gmail.com](mailto:sf.nutrition.org@gmail.com) et à [nouscontacter@synadiet.org](mailto:nouscontacter@synadiet.org) jusqu'au 31 juillet 2026 inclus (objet du mail : Prix de Thèse SFN/SYNADIET 2026 \_ VOTRE NOM).

Le Conseil Scientifique de la Société Française de Nutrition étudiera les candidatures et le lauréat recevra son prix à l'occasion des Journées Françaises de Nutrition 2026, du 4 au 6 novembre 2026 à Lille.

## Annexe 1 – Définition des compléments alimentaires

Les compléments alimentaires (CA) sont définis par le [décret n°2006-352](#) comme des : « *denrées alimentaires dont le but est de compléter le régime alimentaire normal et qui constituent une **source concentrée de nutriments ou d'autres substances** ayant un **effet nutritionnel ou physiologique seuls ou combinés**, commercialisés sous forme de **doses**, à savoir les formes de présentation telles que les gélules, les pastilles, les comprimés, les pilules et autres formes similaires, ainsi que les sachets de poudre, les ampoules de liquide, les flacons munis d'un compte-gouttes et les autres formes analogues de préparations liquides ou en poudre destinées à être prises en unités mesurées de faible quantité* ».

Les CA sont donc consommés par voie orale et se présentent sous forme de **dose journalière**. Leur galénique est similaire à celle des médicaments, ils ont un rôle nutritionnel et/ou physiologique (ils ne peuvent pas avoir d'effet thérapeutique/pharmacologique), ils sont utiles pour éliminer ou atténuer les inconforts du quotidien, combler une déficience et maintenir le consommateur en bonne santé. Les CA sont soumis au règlement Allégations ([règlement 1924/2006](#)) et peuvent donc indiquer des allégations nutritionnelles ou de santé mais ne peuvent pas présenter d'allégations thérapeutiques (**voir tableau 1**), le champ des allégations thérapeutiques étant réservé aux médicaments. Les produits ne répondant pas à la définition du CA sont par exemple l'alimentation infantile (laits, céréales...), les médicaments, les produits de nutrition clinique (denrées alimentaires destinés à des fins médicales spéciales), les aliments enrichis (barres/poudres protéinées pour les sportifs, barres/repas minceur...), les thés et tisanes...

Les **doses** utilisées dans les projets soumis doivent être compatibles avec le cadre réglementaire des compléments alimentaires et cohérentes avec les pratiques du marché. Elles doivent relever d'un usage nutritionnel et/ou physiologique, et non pharmacologique. Les niveaux proposés devront être compatibles avec les référentiels en vigueur, notamment les doses maximales admises dans le cadre des notifications françaises (DGAL) ainsi que, le cas échéant, les limites supérieures de sécurité (UL) établies par l'EFSA. Les projets présentant des doses manifestement excessives (plusieurs fois supérieures aux niveaux autorisés ou relevant d'un usage médicamenteux) ne seront pas considérés comme éligibles. La cohérence réglementaire des doses fera partie intégrante de l'analyse des dossiers.







Les projets peuvent concerner des **populations** présentant des symptômes ou des contextes physiologiques particuliers (vieillesse, ménopause, stress, inconfort digestif, etc.), dès lors que l'effet étudié relève d'un rôle nutritionnel ou physiologique. Des études menées chez des populations atteintes d'une pathologie pourront être considérées si l'effet étudié porte sur un inconfort ou un paramètre associé, sans action directe sur la maladie. En revanche, les projets visant à traiter ou prévenir une pathologie, ou relevant d'une démarche thérapeutique, ne sont pas éligibles.


Les projets devront s'inscrire dans les principaux **segments du marché du complément alimentaire** (immunité, digestion, vitalité, sommeil, articulation, santé féminine, cardio-métabolique, etc.) ou démontrer leur pertinence dans ce cadre (**voir tableau 1**).

Il appartient au candidat d'**adapter la rédaction de son dossier de candidature au périmètre des compléments alimentaires**, en démontrant sa compréhension des enjeux scientifiques, réglementaires et économiques du secteur, sa maîtrise du cadre réglementaire en vigueur, ainsi que sa capacité à prendre du recul sur son sujet afin de l'inscrire de manière cohérente et pertinente dans le scope spécifique de cet appel à projets dédié aux compléments alimentaires.

Les allégations présentées dans le tableau ci-dessous (**tableau 1**) sont données à titre **indicatif** : elles correspondent aux allégations actuellement admises pour les compléments alimentaires (CA) au regard du cadre réglementaire.

**Tableau 1 : Tableau présentant quelques exemples d'allégations de santé autorisées dans les CA versus des allégations thérapeutiques non autorisées dans les CA en fonction des cibles de santé éligibles dans les CA (d'après les [allégations autorisées par la DGCCRF](#)).**

FONCTION	Allégations de santé (autorisées dans les CA)	Allégations thérapeutiques (non autorisées dans les CA)
<b>Vitalité- Immunité</b> 	« Contribue au fonctionnement normal du système immunitaire »	Anti-inflammatoire, gestion des réponses inflammatoires, réduire l'inflammation, anti-allergique, résistance à l'allergie...
<b>Sommeil</b> 	« Contribue à réduire la fatigue » ; « contribue à atténuer les effets du décalage horaire » ; « contribue à réduire le temps d'endormissement »	Sédatif, insomnie, tranquillisant...
<b>Humeur, stress, mémoire</b> 	« Bien-être mental » ; « contribue au fonctionnement normal du cerveau » ; « contribue à la synthèse normale et au métabolisme normal de certains neurotransmetteurs » ; « contribue à une neurotransmission normale » ; « contribue à des performances intellectuelles normales » ; « contribue au fonctionnement normal du système nerveux » ; « contribue à des fonctions psychologiques normales » ; « contribue au maintien d'une fonction physique et d'une fonction cognitive normales »	Neurosédatif, anxiolytique, Alzheimer, Parkinson, dépression, prévient la dégénérescence...
<b>Digestion</b> 	« Contribue au fonctionnement normal des enzymes digestives » ; « soulage les flatulences » ; « contribue au métabolisme normal des micronutriments » ; « contribue à une digestion normale » ; « contribue à augmenter le volume des selles » ; « contribue à accélérer le transit intestinal » ; « contribue à une fonction intestinale normale en accroissant la fréquence des selles »	Coliques des nourrissons, favorise la disparition des parasites intestinaux, contre les ulcères (plaies de l'estomac), combat la diarrhée, anti-émétique, laxatif...
<b>Voies respiratoires</b> 	« Contribue au fonctionnement normal du système immunitaire » ; « contribue au maintien de la régulation normale de la température du corps » ; « bien-être physique et mental » ; « contribue au fonctionnement normal du système immunitaire »	Apaiser le rhume, expectorant, inflammation bronchique / pulmonaire, antitussif, obstruction des voies respiratoires...
<b>Beauté</b> 	« Contribue au maintien de cheveux normaux » ; « contribue au maintien d'une peau normale » ; « contribue à la pigmentation normale des cheveux » ; « contribue à la pigmentation normale de la peau » ; « maintien d'ongles normaux »	Traite l'acné, guérit l'eczéma, soigne le psoriasis...
<b>Muscles / Articulations</b> 	« Contribue à la formation normale de collagène pour assurer la fonction normale des os / des cartilages » ; « contribue à une fonction musculaire normale » ; « maintien d'une ossature normale »	Traitement des rhumatismes, traitement des affections rhumatismales, soulage les douleurs inflammatoires...

<b>Système génito-urinaire</b> 	<p>« Contribue au fonctionnement normal des voies urinaires » ;  « aide à maintenir la bonne santé du système urinaire »</p>	<p>Troubles de l'incontinence, troubles de la prostate, soulage les douleurs urinaires, cystite, réduire les inflammations génitales...</p>
<b>Santé de la femme</b> 	<p>« Contribue au maintien des muqueuses normales » ;  « contribue à la croissance des tissus maternels durant la grossesse » ; « contribue à la production normale d'hormones thyroïdiennes et à une fonction thyroïdienne normale » ;  « contribue à réguler l'activité hormonale » ; « contribue à une fertilité et une reproduction normales »</p>	<p>Ostéoporose, agit comme un agoniste des œstrogènes, augmente la fertilité...</p>
<b>Circulation</b> 	<p>« Contribue au maintien d'une pression sanguine normale » ;  « contribue à une fonction cardiaque normale » ; « contribue à une fonction cardiaque normale » ; « contribue à une circulation sanguine normale » ; « contribue à la formation normale de globules rouges et d'hémoglobine » ; « contribue à une circulation sanguine normale » ; « contribuent à améliorer l'élasticité des vaisseaux sanguins » ; « contribue à une coagulation sanguine normale » ; « contribue au fonctionnement normal du système immunitaire »</p>	<p>Anti-ischémique, hypotenseur, réduire la pression/tension artérielle, veinotonique, inhibiteur de l'agrégation plaquettaire, vasodilatateur, cicatrisation, antiseptique, défense contre les micro-organismes, anti-microbien...</p>
<b>Ophtalmologie</b> 	<p>« Contribue au maintien d'une vision normale »</p>	<p>Traitement de la DMLA, soigne la cataracte, guérit la conjonctivite...</p>
<b>Stress oxydatif</b> 	<p>« Contribue à protéger les cellules contre le stress oxydatif » ;  « rôle dans les processus de division et spécialisation cellulaire » ; « contribue à la production normale d'hormones thyroïdiennes et à une fonction thyroïdienne normale » ;  « contribue au fonctionnement normal des membranes cellulaires » ; « contribue à la synthèse normale de l'ADN »</p>	<p>Anti-cancer, freiner la croissance cellulaire incontrôlée, limiter la prolifération spontanée des cellules, régénération cellulaire...</p>
<b>Dentition</b> 	<p>« Contribue au maintien d'une dentition normale » ;  « contribue au maintien de la minéralisation des dents » ;  « contribue à réduire la sécheresse buccale » ; « contribue à neutraliser les acides de la plaque dentaire » ; « assurer la fonction normale des gencives » ;</p>	<p>Traite la parodontite, guérit la gingivite, élimine les infections dentaires...</p>
<b>Cardio-métabolisme</b> 	<p>« Contribue à atténuer la hausse de glycémie après le repas » ;  « entraîne une hausse de la glycémie inférieure à celle qu'entraîne la consommation de denrées alimentaires / boissons contenant des sucres » ; « consommé dans le cadre d'un régime hypocalorique contribue à la perte de poids » ;  « contribue au maintien du poids après la perte de poids » ;  « contribue à un métabolisme glucidique normal » ;  « contribue à un métabolisme énergétique normal » ;  « contribue au maintien d'une cholestérolémie normale » ;  « contribue à un métabolisme lipidique normal » ; « contribue au maintien d'une concentration normale en triglycérides » ;  « contribue à un métabolisme énergétique normal »</p>	<p>Anti-diabétique, diminue concentration de glucose dans le sang / glycémie, hypoglycémiant, améliore la sensibilité à l'insuline, anti-obésité, contre/combat l'obésité, hypolipidémiant, antithrombotique, hypocholestérolémiant, réduit l'oxydation des LDL, diminution du cholestérol...</p>

# Formulaire de candidature au Prix de thèse SFN – Synadiet 2026

## Informations personnelles

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : .....

Ville : .....

Téléphone : .....

Email : .....

## Informations professionnelles

Titre de la thèse : .....

Date de début de thèse : .....

Année de thèse (ou soutenue) : .....

Date et lieu de soutenance (si connus) : .....

Nom du Directeur de thèse : .....

Laboratoire d'accueil : .....

Nom de l'école doctorale de rattachement : .....

Financement (CIFRE, concours école doctorale, association...) : .....

Ce travail de thèse a-t-il déjà été primé ou fait-il l'objet d'une candidature à un autre prix ? Si oui, le(s)quel(s) ? .....

**Je certifie sur l'honneur l'exactitude des informations ci-dessus :**

**Fait à ....., le .....2026.**

**Signature :**